

## LETTRE OUVERTE - TRACT

A Brigitte LAMY – ci-devant DIRECTRICE de l'URBANISME REGLEMENTAIRE de la MAIRIE de St DENIS –La REUNION

**Objet : Evaluation de votre conscience...**

Le jour où vous êtes venue chez moi, le **27 juillet 2006**, tenter de nouvelles intimidations et « assister » M. POTA dans le contrôle de ma construction, en vue de l'attribution de sa conformité, vous m'avez déclaré – après une remarque de ma part sur vos agissements : « **J'ai ma conscience pour moi** » ( sic ). Que vouliez-vous dire exactement ?

Je vais vous dire ce que moi j'ai compris : « **J'ai reçu des ordres que j'exécute ; je ne suis ni responsable, ni coupable ...** ». J'en ai déduit, que, triste marionnette, ce n'est pas vous qui décidiez de vos actes ; telle cette ignoble plainte que vous avez portée contre moi pour avoir simplement révélé, publiquement, vos dérives.

Ainsi, sacrifiant au « **Devoir d'Obéissance** », vous ne portiez aucune responsabilité morale et gardiez conscience légère, quoique vous fassiez d'immoral et, surtout, d'illégal. Et ça dure !!

Alors, Brigitte LAMY, depuis quand n'avez-vous pas actualisé vos connaissances de fonctionnaire en matière de devoirs et obligations ?... Le « **Devoir d'Obéissance** » à sa **hiérarchie** n'a plus cours depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Faut-il vous dire pourquoi ? Certes ! **Parce que des gens pourvus d'une « CONSCIENCE » identique à la vôtre ont envoyé à la mort, sans état d'âme, des milliers d'êtres humains...** et VOUS, ce que votre obéissance aveugle m'a infligé, depuis Octobre 2004 et pendant TOUTE l'année 2008, il vous faudra en répondre, d'une manière ou d'une autre...

Je complète votre information : je crois savoir qu'un **fonctionnaire**, depuis 1945, « **DOIT, AU CONTRAIRE, REFUSER D'OBEIR A UN ORDRE LORSQU'IL EST MANIFESTEMENT ILLÉGAL ET CONTRAIRE A UN INTERET PUBLIC** ». Alors ??

\*\*Je tiens beaucoup à marquer la différence qui existe entre vous et moi : Je n'étais pas fonctionnaire ; Assistante sociale à la C.G.S.S., depuis le 02.07.1962 ; responsable du Service Social, j'ai toujours pratiqué le **refus d'obéir** lorsque ma conscience l'exigeait ; quitte à en payer le prix... ( Je vous joins une copie de la lettre annonciatrice de mon licenciement disciplinaire – effectif la veille du 1<sup>er</sup> Mai 1984 – et ma réintégration, **DANS L'HONNEUR**, trois mois après. ) **Mais l'honneur et vous...**

St DENIS de la Réunion le 28 Juin 2009. Juliette CARANTA- PAVARD

**Le temps est passé ; la « Directrice » LAMY a conservé son poste à la Mairie de St DENIS et sa « conscience » à géométrie variable. Toujours soumise à la voix de tous ses Maîtres : René-Paul VICTORIA, Dominique FOURNEL, Gilbert ANNETTE, Jean-Pierre ESPERET...etc..., en femme comblée. Jusqu'à l'évènement que j'évoque au verso. ( V. mon courrier à Gilbert ANNETTE du 24 mai 2011)**

**LETTRE OUVERTE à Monsieur Gilbert ANNETTE – Maire de SAINT DENIS de la REUNION ( TRACT )**

**Objet : Mouvement de personnel à la Mairie.**

Le tam-tam peï m'a signalé **que Brigitte LAMY, Directrice fantoche et fonctionnaire corrompue à l'URBANISME REGLEMENTAIRE de l'impayable Mairie de St DENIS**, s'était évaporée de son poste, exfiltrée en toute discrétion, par vos soins, pour un ailleurs plus sûr ; une méchante rumeur ajoutait qu'elle avait été recueillie par Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Général...

**Etant donné ce qui nous lie, Brigitte et moi, j'ai voulu savoir :**

**\*Mairie de St DENIS** : il m'est confirmé que Brigitte LAMY n'est plus au service, remplacée par M.me LIEME ( Partie administrative) et par M. CHANE SING GUAN ( Partie technique ) ; le tout, sous l'autorité de votre bru, Christine PARAME- ANNETTE, Directrice- Générale- Adjointe...

**\*Conseil Général** : à l'accueil, pas de Brigitte LAMY à l'annuaire du personnel ; à la **D.R.H.**, Brigitte LAMY ne figure pas à l'organigramme... ; **au Cabinet** : là, encore, on ignore totalement qui est Brigitte LAMY ! Mais ma question sera transmise au Directeur de Cabinet ; j'en attends la réponse...

( Mais, qu'est-ce qui vous a pris , Gilbert ANNETTE, de vous séparer ainsi de cette **collaboratrice** –« **collabo** » de qui vous pouviez attendre une fidélité et une obéissance sans faille ? Pourquoi ??... Il est vrai qu'avec votre belle-fille PARAME-ANNETTE vous pouvez obtenir les mêmes résultats ; en mieux...)

SAINT DENIS de LA REUNION- Le 24 Mai 2011- Juliette CARANTA-PAVARD

**P.S. J'ignore les raisons de son débarquement et je ne sais toujours pas, avec certitude, qui a donné asile à cette « Directrice ». Pré-retraite dorée ou vulgaire placard ?? Je vais lancer un avis de recherche sur FREEDOM...**

SAINT DENIS de la REUNION- Le 25 Février 2012- Juliette CARANTA- PAVARD

N.B. « ZINFOS 974 n'a pas souhaité publier ces écrits.